

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

25/2023

**Objet : Demande de fonds de concours LMVA 2023 pour travaux d'investissement**

**SEANCE VENDREDI 09 JUIN 2023**

*L'an deux mille vingt trois*

*Le 09 juin à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,  
Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 02 juin 2023 par courrier électronique*

**Étaient présents :**

*Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT*

**Absents excusés :**

*Jacques LAURELUT pouvoir à Gérard BLANC  
Nadia PELLEGRIN pouvoir à Hélène CHAULLIER  
Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Amandine HEBREARD*

**Absents : /**

Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire expose au conseil municipal,

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'article L. 5214-16 alinéa V du Code général des collectivités territoriales, prévoit la disposition suivante:  
« Afin de **financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours. »

En vue de mettre en œuvre des objectifs communs en matière d'aménagement du territoire et de qualité de vie, Luberon Monts de Vaucluse, habilité par délibération n°2023-55 en date du 13 avril 2023, met à la disposition de la Commune de Vaugines une dotation annuelle de **15 188.04€** et nous demande de préciser la destination de ce fonds.

Madame le maire donne lecture de la convention fixant les modalités et conditions de versement de ce fond.

Sur la proposition de madame le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 084-218401404-20230609-D\_25\_2023-DE

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	%	LMV 2023
Fonds de concours d'investissement			
<i>Création espace coworking ancienne école (aménagement équipements et acoustique)</i>	4 547.72	50	2 273.86
<i>Création nouveau tableau électrique + coupe circuit école</i>	10 992.55	50	5 496.27
<i>Création poteau incendie chemin de la Fontaine</i>	9 006.00	50	4 503.00
<i>Acquisition d'un local d'activité (micro crèche)</i>	249 705.00		2 914.91
<b>TOTAL</b>	<b>274 251.27</b>		<b>15 188.04 €</b>

- Autorise Madame le maire à signer la convention financière entre la commune et LMVA

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Madame le Maire,  
Frédérique ANGELETTI